



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 21 novembre 2022

Horlogerie et microtechnique : Près de 4'000 professionnels à former d'ici 2026

D'ici 2026, l'horlogerie va recruter et former massivement. Selon une enquête de la CP, elle va connaître une augmentation marquée de ses besoins en effectif au bénéfice d'une formation initiale dans la branche ; elle devra former ou recruter 3'835 collaborateurs. Réalisée tous les cinq ans, cette enquête va déboucher sur la mise en place d'actions ciblées dans le domaine de la formation professionnelle.

En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), la CP assume la responsabilité de la formation professionnelle de la branche. Afin de mener des actions de formation adaptées aux attentes de l'industrie, elle réalise une vaste enquête auprès de ses entreprises. Le but : connaître les besoins en personnel qualifié d'ici les cinq prochaines années, métier par métier. Les résultats montrent que l'horlogerie va continuer d'embaucher plus de personnel qualifié. La CP, dont c'est la 6^e enquête, va ainsi pouvoir mettre en place les mesures nécessaires en matière de formation professionnelle pour assurer l'adéquation entre offre et demande.

Résultats records

L'augmentation des besoins en effectif au bénéfice d'une formation initiale dans la branche prévue pour 2026 (+12.5%) est largement supérieure à celle analysée dans l'enquête de 2016 (+3%). Concrètement, cela représente 1'466 nouveaux postes (contre 400 pour la période 2016-2021) auxquels s'ajoute le remplacement de 2'369 départs en retraite. Cette augmentation s'explique par la bonne situation économique de la branche et les importants besoins de production actuels.

Tous des métiers du secteur technique de l'horlogerie, à une exception, sont concernés par cette augmentation. Parmi ceux dont la CP a la responsabilité directe, on trouve le trio de tête constitué par le termineur en habillage horloger domaine spécifique CNC (+54%), le qualificateur en microtechnique (+24%) et l'opérateur en horlogerie (+18%). Les deux premiers métiers cités répondent à un besoin manifesté ces dernières années par les entreprises, pour lesquelles la CP a développé une nouvelle formation.

Nouveaux métiers plébiscités

Lors de précédentes enquêtes, on prédisait la disparition prochaine de certains métiers au profit de l'automatisation des opérations. Aujourd'hui, le constat est différent. De nouvelles compétences sont venues enrichir la formation initiale et permettent l'utilisation de ces nouvelles technologies. Elles donnent ainsi naissance à de nouveaux métiers,

comme le qualifié en microtechnique et le domaine spécifique CNC du termineur en habillage horloger, en parallèle aux métiers traditionnels qui sont garants des savoir-faire propres à la branche horlogère et microtechnique.

Formation essentielle

La proportion de départs à la retraite d'ici les 5 prochaines années, mise en parallèle avec la pyramide des âges, montre que la situation reste sous contrôle pour les années à venir. La création de nouveaux postes de travail va quant à elle nécessiter un effort important au niveau de la formation.

La précédente enquête, basée sur les projections de l'OFS, prédisait un potentiel manque de main d'œuvre, en particulier dans le domaine de la technique. Ces prévisions sont aujourd'hui devenues réalité. De plus, les entreprises formatrices peinent parfois à trouver d'apprentis pour combler leur offre de places d'apprentissage. Ce phénomène touche maintenant l'ensemble des métiers de la branche.

Le vrai défi aujourd'hui est donc d'attirer suffisamment de jeunes pour répondre aux besoins. La promotion des métiers techniques et de la formation duale dans son ensemble est une priorité majeure pour les entreprises. De nombreux projets ont vu le jour ces dernières années avec pour objectif de démontrer l'attractivité et la diversité des métiers de la branche, mais également de la modernisation des conditions de travail. Ces efforts, couplés à d'autres mesures, devraient permettre de faire face à ces augmentations annoncées, pour autant que la branche poursuive ses efforts en matière de formation.

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à :

Mme Marion Vermot
Responsable du Service Formation professionnelle
Tél. : 032 910 03 83
E-mail : m.vermot@cpih.ch

***La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)** est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant près de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication et Digital" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Son Président est M. Philippe Bauer, Conseiller aux États, et son Secrétaire général M. Ludovic Voillat.*